



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0938

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale
commission (s) consultée (s) pour avis :
commune (s) :
objet : Pacte de cohérence métropolitain - Approbation - Période 2015-2020
service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction ressources
Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué George

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Conseil du 10 décembre 2015**Délibération n° 2015-0938**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Pacte de cohérence métropolitain - Approbation - Période 2015-2020**

service : Direction générale déléguée aux territoires et à la cohésion métropolitaine - Direction ressources

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

Dans le cadre du processus d'élaboration du pacte de cohérence métropolitain, la Conférence métropolitaine des Maires de la Métropole s'est réunie les 19 mai, 15 juin, 14 septembre et 12 octobre 2015. Au cours de cette dernière séance, le projet de pacte a été adopté, conformément à l'article L 3633-3 du code général des collectivités territoriales.

Ce document s'inscrit dans le prolongement d'un important travail de concertation engagé avec l'ensemble des Maires et des Conseillers métropolitains. Plus de 200 élus communaux ont participé aux 12 réunions des groupes de travail thématiques mis en place.

Les entretiens avec chacun des Maires, les groupes de travail, les travaux conduits au sein de la Commission spéciale Métropole et de la Conférence métropolitaine ont permis d'aboutir à un projet de texte définissant le fonctionnement de la Métropole et ses relations avec les Communes.

Après l'adoption du projet de pacte par la Conférence métropolitaine des Maires, la procédure s'est poursuivie par la consultation des 59 Conseils municipaux, conformément aux dispositions prévues par les textes.

Au vu des avis et, le cas échéant, des propositions formulés par les Conseils municipaux, il appartient désormais au Conseil de la Métropole d'adopter la version définitive du pacte de cohérence métropolitain afin de pouvoir le mettre en œuvre.

Éléments de synthèse du projet de pacte

Le projet de pacte de cohérence métropolitain rappelle, dans un premier temps, les valeurs partagées par l'ensemble des Communes et la Métropole de Lyon dans l'exercice de l'action publique (égalité, équité, solidarité, responsabilité, innovation, bienveillance, etc.), et la nécessaire solidarité entre les territoires. Il définit, ensuite, la façon d'optimiser l'exercice des compétences entre la Métropole et les Communes, et entre les Communes elles-mêmes, pour atteindre un juste équilibre entre attractivité du territoire et prise en compte de la proximité.

Outil concret au service des élus, ce projet de pacte recense 21 propositions de coopérations possibles qui visent à permettre :

- la mise en œuvre de politiques publiques plus efficaces et efficientes, la recherche des meilleures complémentarités des rôles et de responsabilités entre Communes et Métropole ;
- la mutualisation des équipements et des expertises, pour développer les synergies et accélérer le développement des coopérations entre Communes et entre les Communes et la Métropole ;
- l'expérimentation, sur le territoire, de l'exercice articulé de certaines actions des Communes et de la Métropole ;
- la définition, pour cela, d'un cadre d'action propice avec des modalités d'organisation et de fonctionnement adaptées.

Pour concevoir et mettre en œuvre ce projet, le projet de pacte de cohérence métropolitain prévoit que la Métropole s'appuie sur une gouvernance ouverte et respectueuse de la diversité des Communes, garantissant l'efficacité et l'appropriation des politiques métropolitaines.

2 nouvelles formes d'exercice des compétences sont proposées :

- une délégation de compétences de la Métropole vers la Commune ou de la Commune vers la Métropole ;
- un exercice articulé des compétences entre Communes ou entre Commune et Métropole dans le souci d'une meilleure répartition des rôles et responsabilités de chaque Collectivité.

En outre, un principe d'expérimentation concertée sur les territoires et dans les Communes est affirmé. L'objet et les dispositions dans lesquelles des expérimentations pourront être encouragées ou accompagnées sont pluriels : délégation de compétence, innovation dans la conception ou la production d'un service, rapprochement de Communes dans la mise en commun d'une prestation, dans le partage d'équipements ou dans la mutualisation d'expertises.

Les Communes qui souhaiteront étudier la possibilité de mise en œuvre d'une ou plusieurs propositions manifesteront leur intérêt dans un délai de 3 mois après la date d'approbation du pacte par le Conseil de la Métropole. Une étude sera ensuite engagée entre la Métropole et les Communes, en vue d'une décision conjointe par les assemblées respectives.

Enfin, un mécanisme de contractualisation entre la Métropole et chaque Commune est prévu. Il permettra de consolider, dans un document unique et sur la base d'un diagnostic partagé, les engagements des deux parties. Il précisera concrètement, pour chaque Commune, les éventuelles modalités de collaboration nouvelles souhaitées.

Consultation des Communes

Conformément à l'article L 3633-3 du code général des collectivités territoriales précité, les 59 Communes de la Métropole ont été appelées à formuler un avis sur le projet de pacte de cohérence métropolitain assorti, le cas échéant, de propositions.

Les avis des Communes sur le projet de pacte sont récapitulés au sein de l'état de synthèse ci-après annexé actualisé à la date du 10 décembre 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

Vu la **proposition d'amendement n° 1** - Déposée par l'Exécutif - Portant sur l'ensemble du projet de pacte ;

Vu la **proposition d'amendement n° 2** - Déposée par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) - Portant sur la page 7 (paragraphe « 1.1 - Des valeurs fondatrices / L'équité ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 3** - Déposée par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) - Portant sur la page 7 (paragraphe « 1.1 - Des valeurs fondatrices / La solidarité ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 4** - Déposée par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) - Portant sur la page 8 (paragraphe « 1.1 - Des valeurs fondatrices / La confiance ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 5** - Déposée par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) - Portant sur la page 12 (paragraphe « 2 - Des instances de décision et de dialogue ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 6** - Déposée par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) - Portant sur la page 18 (ajout d'un paragraphe « 2.5. - Les Conseils d'arrondissement ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 7** - Déposée par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) - Portant sur la page 18 (paragraphe « 2.5 - Le Conseil de développement ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 8** - Déposée par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) - Portant sur la page 12 (paragraphe « 2.2 - La Conférence métropolitaine / Rôle et compétences ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 9** - Déposée par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) - Portant sur la page 13 (paragraphe « 2.3 - Les Conférences territoriales des Maires ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 10** - Déposée par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) - Portant sur la page 13 (paragraphe « 2.3 - Les Conférences territoriales des Maires / Rôles et compétences ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 11** - Déposée par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) - Portant sur les pages 15 et 16 (paragraphe « 2.3 - Les Conférences territoriales des Maires - Initiative et expérimentation ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 12** - Déposée par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) - Portant sur la page 17 (paragraphe « 2.3 - Les Conférences territoriales des Maires / Principes de fonctionnement ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 13** - Déposée par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) - Portant sur la page 4 (paragraphe « Préambule ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 14** - Déposée par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) - Portant sur la page 7 (paragraphe « 1.1 - Des valeurs fondatrices ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 15** - Déposée par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) - Portant sur la page 8 (paragraphe « 1.1 - Des valeurs fondatrices / L'innovation ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 16** - Déposée par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) - Portant sur la page 18 (paragraphe « 2.5 - Le Conseil de développement ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 17** - Déposée par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) - Portant sur la page 14 (paragraphe « 2.3 - Les Conférences territoriales des Maires / Rôle et compétences / Rôle d'échange d'information / Consultation ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 18** - Déposée par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) - Portant sur la page 14 (paragraphe « 2.3 - Les Conférences territoriales des Maires / Concertation ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 19** - Déposée par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) - Portant sur les pages 21 à 29 (paragraphe « 3.2 - Champs ouverts à l'appel à manifestations d'intérêt ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 20** - Déposée par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) - Portant sur la page 30 (paragraphe « 4.1 - Le cadre de la contractualisation ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 21** - Déposée par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) - Portant sur la page 30 (paragraphe « 4.1 - Le cadre de la contractualisation ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 22** - Déposée par le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) - Portant sur la page 31 (paragraphe « 4.2 - Parties prenantes et modalités de pilotage des contrats ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 23** - Déposée par le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés - Portant sur la page 13 (paragraphe « 2.3 - Les Conférences territoriales des Maires / Rôles et compétences ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 24** - Déposée par le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés - Portant sur la page 13 (paragraphe « 2.3 - Les Conférences territoriales des Maires ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 25** - Déposée par le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés - Portant sur la page 13 (paragraphe « 2.3 - Les Conférences territoriales des Maires ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 26** - Déposée par le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés - Portant sur la page 13 (paragraphe « 2.3 - Les Conférences territoriales des Maires ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 27** - Déposée par le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés - Portant sur la page 14 (paragraphe « 2.3 - Les Conférences territoriales des Maires / Rôles et compétences / Rôle d'échange d'information ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 28** - Déposée par le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés - Portant sur les pages 21 à 29 (paragraphe « 3.2 - Champs ouverts à l'appel à manifestations d'intérêt ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 29** - Déposée par le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés - Portant sur la page 29 (paragraphe « 3.2 - Champs ouverts à l'appel à manifestation d'intérêt - Les plateformes de services ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 30** - Déposée par le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés - Portant sur la page 30 (paragraphe « 4.1 - Le cadre de la contractualisation ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 31** - Déposée par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain - Portant sur les pages 4 à 6 (paragraphe « Préambule ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 32** - Déposée par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain - Portant sur les pages 7 et 8 (paragraphe « 1.1 - Des valeurs fondatrices ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 33** - Déposée par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain - Portant sur la page 9 (paragraphe « 1.2 - Des principes d'action fédérateurs / La subsidiarité ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 34** - Déposée par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain - Portant sur la page 9 (paragraphe « 1.2 - Des principes d'action fédérateurs / La participation citoyenne ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 35** - Déposée par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain - Portant sur la page 11 (paragraphe « 1.3 - Les objectifs du pacte ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 36** - Déposée par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain - Portant sur la page 12 (paragraphe « 2.1 - Le Conseil de la Métropole ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 37** - Déposée par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain - Portant sur la page 13 (paragraphe « 2.2 - La Conférence métropolitaine / Rôle et compétences ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 38** - Déposée par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain - Portant sur la page 13 (paragraphe « 2.3 - Les Conférences territoriales des Maires ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 39** - Déposée par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain - Portant sur la page 15 (paragraphe « 2.3 - Les Conférences territoriales des Maires / Rôles et compétences / Initiative et expérimentation ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 40** - Déposée par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain - Portant sur la page 17 (paragraphe « 2.4 - Les Conseils municipaux ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 41** - Déposée par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain - Portant sur la page 18 (paragraphe « 2.5 - Le Conseil de développement ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 42** - Déposée par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain - Portant sur la page 19 (paragraphe « 3 - Optimiser l'exercice des compétences ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 43** - Déposée par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain - Portant sur la page 20 (paragraphe « 3.1.1 - L'exercice articulé des compétences Métropole - Commune ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 44** - Déposée par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain - Portant sur les pages 21 à 29 (paragraphe « 3.2 - Champs ouverts à l'appel à manifestations d'intérêt ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 45** - Déposée par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain - Portant sur les pages 21 à 29 (paragraphe « 3.2 - Champs ouverts à l'appel à manifestations d'intérêt ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 46** - Déposée par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain - Portant sur les pages 21 à 29 (paragraphe « 3.2 - Champs ouverts à l'appel à manifestations d'intérêt ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 47** - Déposée par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain - Portant sur les pages 29 (paragraphe « 3.2 - Champs ouverts à l'appel à manifestation d'intérêts ») et 30 (paragraphe « 4.1 - Le cadre de la contractualisation ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 48** - Déposée par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain - Portant sur la page 29 (paragraphe « 3.2 - Champs ouverts à l'appel à manifestation d'intérêt ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 49** - Déposée par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain - Portant sur la page 30 (paragraphe « 4.1 - Le cadre de la contractualisation ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 50** - Déposée par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain - Portant sur la page 30 (paragraphe « 4.1 - Le cadre de la contractualisation ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 51** - Déposée par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain - Portant sur la page 30 (paragraphe « 4.1 - Le cadre de la contractualisation ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 52** - Déposée par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain - Portant sur la page 31 (paragraphe « 4.2 - Parties prenantes et modalités de pilotage des contrats ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 53** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur les pages 4 à 6 (paragraphe « Préambule ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 54** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur la page 7 (paragraphe « 1.1 - Des valeurs fondatrices ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 55** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur la page 7 (paragraphe « 1.1 - Des valeurs fondatrices / L'égalité ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 56** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur la page 7 (paragraphe « 1.1 - Des valeurs fondatrices / La solidarité ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 57** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur la page 8 (paragraphe « 1.1 - Des valeurs fondatrices / La responsabilité dans l'usage des deniers publics / L'innovation / La bienveillance ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 58** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur la page 8 (paragraphe « 1.1 - Des valeurs fondatrices / La confiance ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 59** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur la page 8 (paragraphe « 1.1 - Des valeurs fondatrices ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 60** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur la page 8 (paragraphe « 1.2 - Des principes d'action fédérateurs / La transversalité ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 61** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur la page 9 (paragraphe « 1.2 - Des principes d'action fédérateurs / La subsidiarité ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 62** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur la page 9 (paragraphe « 1.2 - Des principes d'action fédérateurs / La participation citoyenne ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 63** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur la page 11 (paragraphe « 1.2 - Des principes d'action fédérateurs / Un dialogue permanent entre la Métropole et les Communes ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 64** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur la page 12 (paragraphe « 2. Des instances de décision et de dialogue ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 65** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur la page 12 (paragraphe « 2.2 - La Conférence métropolitaine / Rôle et compétences ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 66** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur la page 13 (paragraphe « 2.3 - Les Conférences territoriales des Maires ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 67** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur la page 13 (paragraphe « 2.3 - Les Conférences territoriales des Maires ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 68** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur les pages 13 à 15 (paragraphe « 2.3 - Les Conférences territoriales des Maires / Rôles et compétences ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 69** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur la page 14 (paragraphe « 2.3 - Les Conférences territoriales des Maires / Rôles et compétences / Consultation ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 70** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur les pages 15 à 17 (paragraphe « 2.3 - Les Conférences territoriales des Maires / Rôles et compétences / Initiative et expérimentation / Saisine du Président de la Métropole ; Principes de fonctionnement ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 71** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur la page 18 (paragraphe « 2.5 - Le Conseil de développement ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 72** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur la page 19 (paragraphe « 3 - Optimiser l'exercice des compétences ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 73** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur la page 19 (paragraphe « 3 - Optimiser l'exercice des compétences ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 74** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur la page 20 (paragraphe « 3.1.2 - L'exercice articulé des compétences entre Communes ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 75** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur les pages 20 et 21 (paragraphe « 3.1.3 - Les délégations Métropole - Commune ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 76** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur la page 21 (paragraphe « 3.2 - Champs ouverts à l'appel à manifestation d'intérêt ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 77** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur la page 27 (paragraphe « 3.2 - Champs ouverts à l'appel à manifestation d'intérêt / Proposition 18 - Rapprochements et création de synergies entre écoles et collèges ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 78** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur la page 29 (paragraphe « 3.2 - Champs ouverts à l'appel à manifestation d'intérêt / Plateformes de services ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 79** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur la page 30 (paragraphe « 4.1 - Le cadre de la contractualisation ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 80** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur la page 31 (paragraphe « 4.2 - Parties prenantes et modalités de pilotage des contrats ») ;

Vu la **proposition d'amendement n° 81** - Déposée par le groupe Les Républicains et apparentés - Portant sur les pages 32 et 33 (paragraphe « 5 - L'organisation au service du pacte ») ;

DELIBERE

1° - Statue sur les propositions d'amendements :

N° DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENT	AUTEUR(S)	SORT
1	Exécutif	Adoptée
2	Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)	Retirée par son auteur
3	Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)	Sans objet compte tenu de l'adoption de la proposition d'amendement n° 1
4	Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)	Retirée par son auteur
5	Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)	Rejetée
6	Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)	Rejetée
7	Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)	Sans objet compte tenu du rejet de la proposition d'amendement n° 6
8	Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)	Rejetée
9	Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)	Rejetée
10	Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)	Rejetée
11	Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)	Rejetée
12	Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)	Rejetée
13	Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)	Retirée par son auteur
14	Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)	Rejetée
15	Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)	Rejetée
16	Groupe de réflexion et d'actions	Rejetée

N° DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENT	AUTEUR(S)	SORT
	métropolitaines (GRAM)	
17	Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)	Sans objet
18	Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)	Rejetée
19	Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)	Rejetée
20	Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)	Rejetée
21	Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)	Rejetée
22	Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)	Rejetée
23	Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés	Rejetée
24	Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés	Rejetée
25	Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés	Rejetée
26	Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés	Rejetée
27	Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés	Rejetée
28	Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés	Rejetée
29	Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés	Rejetée
30	Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés	Rejetée
31	Communiste, Parti de gauche et républicain	Rejetée
32	Communiste, Parti de gauche et républicain	Rejetée
33	Communiste, Parti de gauche et républicain	Rejetée
34	Communiste, Parti de gauche et républicain	Retirée par son auteur
35	Communiste, Parti de gauche et républicain	Retirée par son auteur

N° DE LA PROPOSITION D'AMENDEMENT	AUTEUR(S)	SORT
36	Communiste, Parti de gauche et républicain	Rejetée
37	Communiste, Parti de gauche et républicain	Rejetée
38	Communiste, Parti de gauche et républicain	Retirée par son auteur
39	Communiste, Parti de gauche et républicain	Rejetée
40	Communiste, Parti de gauche et républicain	Rejetée
41	Communiste, Parti de gauche et républicain	Rejetée
42	Communiste, Parti de gauche et républicain	Rejetée
43	Communiste, Parti de gauche et républicain	Rejetée
44	Communiste, Parti de gauche et républicain	Rejetée
45	Communiste, Parti de gauche et républicain	Rejetée
46	Communiste, Parti de gauche et républicain	Rejetée
47	Communiste, Parti de gauche et républicain	Rejetée
48	Communiste, Parti de gauche et républicain	Rejetée
49	Communiste, Parti de gauche et républicain	Retirée par son auteur
50	Communiste, Parti de gauche et républicain	Retirée par son auteur
51	Communiste, Parti de gauche et républicain	Retirée par son auteur
52	Communiste, Parti de gauche et républicain	Rejetée
53	Les Républicains et apparentés	Rejetée
54	Les Républicains et apparentés	Rejetée
55	Les Républicains et apparentés	Rejetée
56	Les Républicains et apparentés	Rejetée

N° DE LA PROPOSITION D'AMENDMENT	AUTEUR(S)	SORT
57	Les Républicains et apparentés	Rejetée
58	Les Républicains et apparentés	Rejetée
59	Les Républicains et apparentés	Rejetée
60	Les Républicains et apparentés	Rejetée
61	Les Républicains et apparentés	Rejetée
62	Les Républicains et apparentés	Rejetée
63	Les Républicains et apparentés	Rejetée
64	Les Républicains et apparentés	Rejetée
65	Les Républicains et apparentés	Rejetée
66	Les Républicains et apparentés	Rejetée
67	Les Républicains et apparentés	Rejetée
68	Les Républicains et apparentés	Rejetée
69	Les Républicains et apparentés	Rejetée
70	Les Républicains et apparentés	Rejetée
71	Les Républicains et apparentés	Rejetée
72	Les Républicains et apparentés	Rejetée
73	Les Républicains et apparentés	Rejetée
74	Les Républicains et apparentés	Rejetée
75	Les Républicains et apparentés	Rejetée
76	Les Républicains et apparentés	Rejetée
77	Les Républicains et apparentés	Rejetée
78	Les Républicains et apparentés	Rejetée
79	Les Républicains et apparentés	Rejetée
80	Les Républicains et apparentés	Rejetée
81	Les Républicains et apparentés	Rejetée

2° - Approuve le pacte de cohérence métropolitain pour la période 2015-2020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.